

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
POUR LA REFECTION DU STADE JEAN GIONO**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée locale que la Communauté du Pays d'Aix (CPA) a adopté différentes mesures pour soutenir les communes dans le cadre de leurs projets d'équipements, notamment pour le maintien en état, l'amélioration, la mise aux normes ou l'extension d'équipements sportifs municipaux existants.

C'est pourquoi, il est soumis au Conseil Municipal la demande de subvention auprès de la CPA pour l'opération suivante :

<b>Opération</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Plafond subventionnable</b>	<b>Subvention escomptée</b>
Réfection du stade Jean Giono	117.057 €	140.000 €	117.057 €	35.117 €

Il s'agit de remettre à niveau le terrain, de refaire la surface en stabilisé et d'intégrer l'arrosage automatique.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Budget Principal 2006 de la commune, notamment les crédits inscrits en section d'investissement,  
Considérant que l'état dégradé du terrain est tel qu'il devient nécessaire de réaliser les travaux cités ci-dessus, afin de prévenir à tout accident,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver l'opération arrêtée ci-dessus, en se portant maître d'ouvrage.

**Article 2 :** De solliciter de la Communauté du Pays d'Aix, l'aide financière au taux maximum, dans le cadre des crédits alloués aux équipements sportifs municipaux existants.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

– SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE